



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 septembre 2016.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT ; Jean-Yves BOUCHUT ; Pascale PIECHON ; Jean-Paul THORAL ; Christèle CROZIER ; Michel JOYAUX ; Andrée ZUPPETTI ; Sylvianne MARDUEL ; Bernard BERTHOLON ; Eric CARRA ; Christiane JUGNET ; Audrey STANIS

Secrétaire : Christiane JUGNET

Absents excusés : François ISOREZ donne pouvoir à Bernard BERTHOLON ; Franck GREGOIRE ; Valérie SALIGNAT

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Compte-rendu du conseil municipal du 25 juillet 2016
- Acquisition d'un fonds de commerce
- Décision modificative n°1
- Tarif de location d'un local commercial
- Compte-rendu des commissions
- Compte-rendu COPAMO
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 JUILLET 2016

Sylvianne MARDUEL demande à revenir sur le troisième point des questions diverses abordé en séance du 25 juillet 2016 : la demande d'autorisation pour passage sur la commune d'une balade en quad pour le téléthon. Elle insiste sur le fait que même si les participants viennent ce jour-là dans un contexte cadré, il y a des risques qu'ils reviennent dans un contexte non cadré et abiment les chemins et s'inquiète du message que donne la mairie en autorisant ce passage. Sylvianne MARDUEL se rapprochera d'une commune voisine afin de connaître les modalités d'interdiction de passage des engins motorisés sur les chemins et les modalités de contrôle.

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 25 juillet 2016 à onze voix pour et deux abstentions.



PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN FONDS DE COMMERCE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 25 juillet 2016, le conseil municipal a :

- Approuvé le principe de rachat du fonds de commerce par la collectivité en l'absence de repreneur privé ;
- Décidé de proposer le rachat de ce fonds de commerce pour un montant de 35 000 € ;
- Autorisé Monsieur le Maire à faire cette proposition.

La proposition de rachat faite par Monsieur le Maire a été acceptée par l'exploitant actuel le 30 août 2016 pour un montant de 35 000 €.

Afin de pouvoir finaliser cette vente, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser :

- A signer un compromis de vente
- A signer tout document afférent à l'achat de ce fonds de commerce
- A engager des négociations avec les candidats à la location-gérance du fonds de commerce susceptibles de se manifester.

Le Conseil municipal ;

Ouï cet exposé ;

VU la délibération n°45/2016 approuvant le principe du rachat du fonds de commerce et autorisant Monsieur le Maire à faire une proposition pour 35 000 € ;

VU la proposition d'achat en date du 29 juillet 2016 ;

VU l'accord de Monsieur Frédéric BRENNER en date du 30 août 2016 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

AUTORISE

- Monsieur le Maire à demander l'établissement d'un compromis de vente par un Notaire
- Monsieur le Maire à signer ce compromis de vente puis l'acte de vente à l'issue de la période de rétractation
- Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'achat du fonds de commerce
- Monsieur le Maire à engager des négociations avec les candidats à la location-gérance du fonds de commerce susceptibles de se manifester.

DIT

- Qu'une commission *ad hoc* sera créée en vue de la sélection du futur locataire-gérant
- Qu'un appel à candidature sera lancé dans le Petit Alanqué, le panneau lumineux et par voie de presse.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose que des travaux complémentaires ont dû être effectués :

- Dans le jardin public pour permettre le raccordement électrique et en eau potable
- A l'école, notamment la pose d'une clôture.

Des travaux complémentaires sont également à prévoir, notamment l'acquisition d'une parcelle Chemin de la Fondelys pour permettre les aménagements prévus par la Communauté de Communes du Pays Mornantais.



Il propose la décision modificative suivante:

Désignation	Dépenses d'investissement	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
D 2112 – 163 Acquisition de terrains pour voirie	1 433,16 €	
D 2315 - 209 Aménagement du jardin public	2 000,00 €	
D 2313 – 231 Travaux à l'école	4 000,00 €	
D 2112 – 247 Terrain route de la Croix blanche		3 433,16 €
D 2313 Régulation du chauffage		4 000,00 €
Total	7 433,16 €	7 433,16 €

Monsieur le Maire expose qu'au moment du vote du budget primitif 2016, une opération d'investissement avait été inscrite sous le numéro 252 pour la création d'une boulangerie. Le projet n'étant finalement pas porté, il propose que ces crédits soient affectés à l'acquisition du fonds de commerce du café de la place et aux travaux qui doivent y être réalisés. L'opération 252 serait ainsi renommée « Café de la place » au lieu de « Boulangerie » et les crédits budgétaires modifiés comme suit :

Désignation	Dépenses d'investissement	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
D 2313 - 252 Café de la place		40 000,00 €
D 2088 – 252 Café de la place	40 000,00 €	

Le Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

AUTORISE les virements de crédits proposés.

TARIF DE LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL

Monsieur le Maire expose qu'un local commercial de 35 m² va être créé suite à la rénovation du bâtiment de l'ancienne poste. Il convient d'arrêter le tarif de location de ce local.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE d'appliquer le tarif de location de ce local à 275 € mensuels, soit 7,857 €/m² révisables ;

PRECISE que le loyer s'entend hors charges, le local n'étant soumis à aucune charge commune.



COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Ecole

Pascale PIECHON expose au conseil municipal que la rentrée des classes du 2 septembre s'est bien passée. L'école comptera 116 élèves pour l'année scolaire 2016-2017.

Elle précise que la commune avait signé en 2015 un Projet Educatif Territorial valable trois ans, ce qui permet à la commune de percevoir les aides de l'Etat pour la mise en place des activités périscolaires.

Elle rappelle que deux animateurs professionnels participent dorénavant à l'animation et la surveillance des temps de repas et aux activités périscolaires proposées dans le cadre des TAP le mardi après-midi.

La réunion de rentrée des classes a eu lieu le vendredi 9 septembre et a permis de rappeler les grands principes de fonctionnement des TAP, de la cantine et de la garderie.

Pascale PIECHON expose qu'elle a rencontré la Directrice de l'école en vue de la mise à jour du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité). Elle précise qu'un exercice « intrusion-attentat » devra être réalisé. Des réunions avec la Directrice de l'école seront nécessaires pour mettre en place les directives ministérielles du fait de l'adaptation de la posture Vigipirate. La mise en place de sirènes spécifiques à l'alerte intrusion pourrait être mutualisée à l'échelle intercommunale.

Bâtiments

Les branchements pour le système de régulation du chauffage à l'école primaire, maternelle, à la médiathèque et à la salle de sport ont bien avancé. Les travaux devraient être terminés à la fin du mois.

Les travaux de démolition de la maison de l'ancienne poste sont presque terminés et les travaux sur la charpente vont commencer. La dalle du local commercial au rez-de-chaussée est terminée. La façade en pierres extérieure ne pourra pas être conservée en l'état.

Fleurissement

La commission fleurissement a fait la visite des jardins de Chaussan et de Rontalon. Les résultats seront donnés par Sylvianne MARDUEL en vue de la remise des prix en janvier 2017.

A la demande du Conseil Municipal d'Enfants, des pots vont être installés derrière la mairie afin que les enfants de l'école puissent réaliser un petit potager.

Communication

Christèle CROZIER rappelle aux responsables de commissions que leurs articles pour l'Horizon 2017 doivent lui parvenir au plus tard le 31 octobre 2016.

Location des salles municipales

Michel JOYAUX expose que les conventions de location des salles municipales ont été simplifiées afin d'en clarifier le contenu. Un état des lieux d'entrée et de sortie pour chaque location va être mis en place. Les nouvelles conventions seront soumises à délibération d'un prochain conseil municipal.



COMPTE-RENDU COPAMO

Une réunion portant sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a eu lieu. Une nouvelle se tiendra dans la semaine.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation d'un ouvrage

L'association Culture et Patrimoine a regroupé ses recherches sur le thème « 14-18 les Rontalonnais acteurs de l'Histoire » dans un ouvrage qu'elle présentera à la médiathèque de Rontalon le vendredi 16 septembre à 19h00.

Réunion sur la filière bois

La filière bois présente un intérêt pour le développement du territoire du fait de l'importance de la surface boisée. La Communauté de Communes organise une réunion sur le sujet le 16 septembre de 14h00 à 16h00.

Musée Paul Buyer

Christèle CROZIER informe le conseil municipal que la tarification du musée Paul Buyer évolue : 3 € pour une entrée individuelle, 2 € pour les entrées de groupes.

Bruits de voisinages

Christiane JUGNET signale que l'article publié dans le Petit Alanqué de septembre 2016 relatif aux bruits de voisinages comportait une ambiguïté.

Le conseil municipal rappelle que les horaires indiqués dans l'article s'appliquent aux travaux effectués par des particuliers. Les travaux effectués par des entreprises chez des particuliers sont quant à eux soumis à la réglementation nationale.

Collecte des déchets verts

Christiane JUGNET demande s'il serait possible d'installer une benne de collecte des déchets verts afin de faciliter leur évacuation pour les personnes ne disposant pas de remorque.

La mise en place d'un trajet de collecte des déchets verts engendrerait des coûts supplémentaires. La collecte des déchets est une compétence intercommunale que la COPAMO a déléguée au SITOM. Christiane JUGNET se rapprochera de Thurins pour savoir comment ces collectes sont organisées et gérées.

Orage de grêle du 24 juin 2016

Eric CARRA expose que la mairie a fait un courrier à tous les agriculteurs du territoire afin de connaître les parcelles sinistrées et les taux de perte des récoltes en vue de faire une demande collective de dégrèvement de la taxe foncière. Les déclarations reçues en mairie avant le 2 septembre ont été transmises à la Direction des Finances Publiques.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 21h50.